LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (m²)
1	Création cheminement modes doux	Commune	720

UA	Zone urbaine du centre-bourg
UB	Extension de la zone urbaine du centre-bourg
UX	Zone réservée aux activités économiques
UE	Zone réservée aux équipements publics ou d'intérêt collectif
AU	Zone à urbaniser à vocation d'habitat
AUE0	Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif
A	Zone agricole
AT	STECAL (Gyro-club)
N	Zone naturelle et forestière
Nj	STECAL (Jardin collectif)
	Emplacements réservés
	Périmètre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
	Elément paysager à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Réservoirs de biodiversité constituant les continuités écologiques :

	Continuité écologique à maintenir ou à remettre en état au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
	Espace Boisé Classé
	Eau de surface

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE BOIS-DE-LA-PIERRE

REGLEMENT

5.2 - PIECES GRAPHIQUES

ECHELLE : 1/2 500

ELABORATION		
Arrêté	Enquête Publique	Approuvé
23 février 2024		

2au
Agence d'Aménagement et d'Urbanisme
34 bis chemin du chapitre
31100 TOULOUSE
Tél. 05.34.60.96.96
Fax 05.34.60.96.81